



Journée mondiale  
de la Métrologie

20 mai 2012



## Message des directeurs du BIPM et du BIML



JOURNÉE MONDIALE DE LA MÉTROLOGIE  
2012



**Michael Kühne**  
Directeur du BIPM



**Stephen Patoray**  
Directeur du BIML

### Paris, mars 2012

Chers collègues,

Le 20 mai, date anniversaire de la signature de la Convention du Mètre en 1875, est le jour où la communauté de la métrologie célèbre la *Journée mondiale de la métrologie*. En tant que directeurs des deux organisations internationales de métrologie, à savoir le BIPM et le BIML, notre objectif en célébrant cet anniversaire est de nous retrouver tous ensemble et de collaborer avec vous afin de promouvoir le rôle essentiel, mais souvent peu connu, de la métrologie dans la vie de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous souhaitons, par ce message, nous adresser aux parties prenantes du domaine de la métrologie et vous inviter à participer aux activités organisées pour commémorer cette date importante.

Nous avons choisi pour thème cette année « *Métrologie et sécurité* » afin de mettre en évidence combien il est important d'obtenir des résultats de mesures fiables pour pouvoir garantir notre sécurité, que ce soit au travail ou pendant nos loisirs. Tout comme le terme « métrologie », le terme « sécurité » couvre un très large éventail de sujets et nombre de personnes ignorent le rôle fondamental que joue notre communauté internationale de la métrologie en la matière. La sécurité dépend de manière cruciale de mesures correctement effectuées. Il est de notre responsabilité collective en tant que métrologistes de nous assurer que nous disposons de résultats de mesures fiables afin que nous puissions avoir confiance dans les avions dans lesquels nous voyageons, les voitures que nous conduisons (résistance au choc) ou les traitements par radiothérapie dont nous-mêmes ou d'autres auront un jour besoin.

Tel est le message que nous devons transmettre au grand public car les mesures que nous effectuons sont utilisées par tous, en toute confiance. Dans le monde entier, les laboratoires nationaux de métrologie et les organisations nationales de métrologie légale s'attachent à transmettre aux communautés qu'elles servent le savoir métrologique de haut niveau qui permet de garantir que le monde de haute technologie dans lequel nous vivons est fiable et sûr.

Prenons pour exemple la sécurité routière. Près d'1,5 million de personnes meurent chaque année sur les routes : ce chiffre alarmant a conduit les Nations Unies à proclamer la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière ». Un certain nombre de Recommandations de l'OIML sont particulièrement importantes dans le domaine de la sécurité routière car elles donnent des directives pour l'utilisation de tout un ensemble d'instruments pouvant être soumis à des contrôles légaux, tels que les jauges de pression des pneus, les compteurs de vitesse, les équipements radars de mesure de la vitesse des véhicules, les éthylomètres, ainsi que les dispositifs automatiques de pesage des véhicules routiers.

Autre exemple : rares sont les personnes conscientes du fait que le BIPM offre des services de comparaisons et d'étalonnages dans le domaine des rayonnements ionisants aux laboratoires nationaux de métrologie et aux laboratoires désignés de ses États Membres, ainsi qu'au programme commun à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces services du BIPM permettent, au niveau international, d'étayer l'exactitude de la dose reçue chaque année par quelque sept millions de personnes traitées par radiothérapie, en plus de 33 millions de patients diagnostiqués par médecine nucléaire et de plus de 360 millions par rayons x. Par ailleurs, onze millions de personnes qui travaillent dans le domaine des rayonnements ionisants sont suivies afin de surveiller la dose de rayonnements à laquelle elles sont exposées.

Ce ne sont là que quelques exemples. Quoi que les gens fassent ou considèrent, et bien qu'ils puissent ne pas en avoir conscience, leur sécurité dépend de nous, la communauté de la métrologie, de nos travaux et de l'application que nous y apportons. Comme notre slogan l'indique, « nous mesurons pour votre sécurité » : tel est le message que nous souhaitons faire passer au plus grand nombre.

Rejoignez-nous pour célébrer la Journée mondiale de la métrologie et aidez-nous à promouvoir le rôle important de nos organisations intergouvernementales et nationales qui travaillent tout au long de l'année pour le bien de tous.

---

#### **À propos du BIPM**

*La Convention du Mètre, signée en 1875, a créé le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et a officialisé pour la première fois la coopération internationale dans le domaine de la métrologie. La Convention du Mètre est l'un des traités internationaux les plus anciens et reste aujourd'hui aussi pertinent qu'il y a 137 ans. En établissant le BIPM, la Convention du Mètre a posé les fondements de l'uniformité mondiale des mesures dans tous les aspects de nos activités. Même si à l'origine les activités du BIPM étaient justifiées par les besoins de l'industrie et du commerce, aujourd'hui nous devons faire face aux grands défis du 21<sup>e</sup> siècle que sont le changement climatique, la santé et l'énergie. Le BIPM mène des travaux scientifiques au plus haut niveau pour certaines grandeurs physiques et chimiques. De plus, le BIPM est au cœur du réseau mondial de laboratoires nationaux de métrologie qui réalisent les unités et assurent leur traçabilité au SI en les disséminant aux laboratoires nationaux accrédités et aux industries.*

#### **À propos de l'OIML**

*L'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) a été établie en 1955 par un traité afin de promouvoir l'harmonisation globale des procédures de métrologie légale. Le Bureau international de métrologie légale (BIML) constitue le secrétariat et le siège de l'OIML. Depuis, l'OIML a développé une structure technique mondiale offrant à ses Membres des lignes directrices facilitant l'élaboration des réglementations nationales et régionales relatives à la fabrication et l'utilisation des instruments de mesure destinés à la métrologie légale.*